



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## carburants

Question écrite n° 16275

### Texte de la question

M. Dominique Richard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la forte augmentation du prix de l'essence depuis plusieurs semaines pour les entreprises, et en particulier pour les professionnels de la route que sont les commerciaux et VRP. En effet, le poste carburant constitue pour nombre d'entreprises une charge qui pèse de façon importante sur leur résultat. Il en est ainsi de toutes les sociétés effectuant des livraisons ou encore ayant des commerciaux itinérants. Aussi pour ces entreprises, dans le contexte de moindre croissance auquel elles ont à faire face, la hausse importante du prix de l'essence de ces dernières semaines assortie de la suppression de la TIPP flottante est source d'inquiétude. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour apporter une réponse appropriée à la surcharge constituée par l'augmentation sensible du carburant pour les entreprises et les professionnels.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la charge que représente le coût des carburants pour les professions dont l'activité implique l'usage intensif des véhicules et reste extrêmement attentif à l'évolution des cours du pétrole et à ses répercussions sur les prix au détail. Entre le 14 mars et la fin du mois d'avril 2003, les cours du pétrole brut ont chuté de plus de 26 %. En conséquence, les prix moyens de vente des carburants au mois d'avril ont retrouvé les niveaux enregistrés à la fin de l'année 2002. Compte tenu de la stabilisation actuelle du cours du Brent autour de 25 dollars et de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie des Etats-Unis, il n'y a donc pas matière à prendre des mesures correctrices, notamment de stabilisation de la fiscalité pétrolière, afin d'atténuer l'impact de la hausse du prix des produits pétroliers pour les consommateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Richard](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16275

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 2003, page 2833

**Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4531